

2190

PARCS ET TRAVERSEES, COMM'N
RAPPORTS ET DOSSIERS

Parc Mont Royal.

Vols: No 113

VM44, S4, SS2, SSS7

PARCS ET TRAVERSEES, COMM'N
RAPPORTS ET DOSSIERS

2193

Pres et Traverses; Comm'm
Rapport et dossiers divers.

re: Parc Bellefleur

Voiv: # 1854

Pres et Traverses, Comm'm
Rapports et dossiers divers.

VM44, 54, 555, D1

2194

Parcs & Traverses Com'm
Rapports & dossiers

Soir: 937

2^{eme} serie
CONSEL
Rapports et dossiers

re: Ile Sainte-Helene:
~~Bateaux traversiers~~
Quais & hangars

Total

Département

Numéro

Date

Total

Département

Numéro

Date

Extract from the minutes of the Council of the City of Montreal,
monthly meeting held on Monday the 8th day ~~22nd~~ of July 1907.

Submitted and read the following report of the Finance Committee
concurring in the following report of the Parks and Ferries Committee
for a supplementary appropriation of \$1,000 to transform into a public
square the old site of the Western Cattle Market St. Henry Ward.

THE FINANCE COMMITTEE
respectfully report.

That they have considered the annexed report from the Parks and
Ferries Committee, asking for a supplementary appropriation of \$1,000,
to transform into a public square, the old site of the Western Cattle
Market, and that they concur into the recommendation therein made,
the said sum of \$1,000 to be charged against the sum reserved for the
expropriation of LaFontaine Park.

The whole respectfully submitted.

Committee Room, (Signed) George W. Sadler.
City Hall, " L.A. Lapointe.
Montreal, 8th July 1907. " Roméo Houllé.
(Certified) " Jas. Robinson.
(Signed) J. Bellier,
C.C. & A.

THE PARKS AND FERRIES COMMITTEE
RESPECTFULLY REPORT.

That they have considered the annexed report of Mr. Pinoteau, Supt.
of Squares, asking for an appropriation a supplementary appropriation of
\$1,000, for ameliorations to be made to transform into a public square
the old site of the Western Cattle Market, st. Henry Ward.
Your Committee recommend that said appropriation be voted.

The whole respectfully submitted.

Committee Room, (Signed) E. Robillard.
City Hall, " L.A. Lavallée.
Montreal 5th July 1907. " I. Laviolette.
" E. Major.

On motion of Alderman Sadler,
Seconded by Alderman L.A. Lapointe,

it was,

RESOLVED: - - - - That said report be received and adopted.

(Certified)

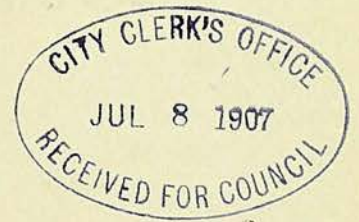
L. O. David
City Clerk.

Pinoteau

2192
Extract of the minutes
of Council for
1800 for St. Henry
new square

8 Juillet 1807

CITÉ DE MONTRÉAL



La Commission des FINANCES

a l'honneur de faire rapport

Qu'elle a pris en considération le rapport ci-annexé de la Commission des Parcs et Traverses demandant un crédit supplémentaire de \$1,000 pour transformer en square l'ancien emplacement du Marché à Bestiaux de l'Ouest et qu'elle approuve la recommandation qui y est faite, ladite somme de \$1,000 devant être imputée sur la somme réservée pour l'expropriation du Parc Lafontaine

Le tout respectueusement soumis.

George W. Dader
L. Lapointe
Wm. Stouff
Jas Robinson

Chambre de la Commission,
 Hôtel de Ville,
 Montréal, 8 juillet 1907.

I hereby certify that there are sufficient available funds to cover the *approx* ^{variations} herein specified.
 VIZ. \$1000⁰⁰

Belletier
 C. C & A.

CITÉ DE MONTRÉAL

La Commission des Parcs et Traverses

a l'honneur de faire rapport

Qu'elle a pris en considération le rapport ci-joint de M. Pinoteau, Surintendant des Squares, demandant un crédit supplémentaire de \$1,000 pour les améliorations qu'il y a à faire pour transformer en square l'ancien emplacement du marché à bestiaux de l'Ouest, Quartier Saint-Henri.

Votre Commission prie le Conseil de bien vouloir voter le crédit en question.

Le tout respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,
Hôtel de Ville,
Montréal, 5 juillet 1907.

*Robitaille
Lavoie
Lavoie
Mayor*

Montréal 5 juillet 1907.

A Monsieur le Président

et à Messieurs les Membres de la Commission des Parcs et
Traverses.

Messieurs:--

J'ai commencé les travaux nécessaires afin de transformer l'ancien emplacement du marché à bestiaux de l'ouest en parc public et je m'aperçois que les fonds qui ont été votés pour cette fin ne seront pas suffisants pour compléter ces travaux.

Presque tout le terrain en question est du macadam solide qu'il faut enlever et recouvrir de bonne terre si l'on veut pouvoir y planter des arbres et y semer du gazon.

J'estime qu'il faudrait un crédit supplémentaire de \$1.000 pour compléter les travaux que j'ai commencés, qui consistent à niveler le terrain, poser une bordure de pierre, semer du gazon, planter des arbres et des arbustes.

Je dois dire à votre Commission qu'à moins que des fonds soient votés pour finir le parc ~~non~~ complètement une partie des travaux que j'ai faits, seront gaspillés le printemps prochain.

Votre bien dévoué,



Surintendant des Squares.

2195

FORME 1219½

RAPPORT

DE LA

Commission des Parcs et
Traverses,

à l'effet de transformer en
square l'ancien emplacement
du Marché à Bestiaux de
l'Ouest.

Présenté *8 juillet* 1907

Adopté *même jour* 1907

Entré vol. *C. C. 1.* page *138*

et page *327* du vol. *13.* des Rapports.



Harbour Commissioners of Montreal.

Secretary's Office.

Montreal

July 11, 1907.

Dear Sir:--

I have the honour, by direction of the Commissioners, to advise you that the passenger bridge on Victoria Pier, (Laporte Bridge) built under the agreement with the City dated 9th May, 1906, has been completed, and Mr. Stuart Howard, Deputy City Surveyor, reports the bridge to be satisfactory.

The bridge is now at the disposal of the City under the conditions of the aforesaid agreement, and rental therefor will be charged from this date.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

David Scott
Secretary.

Hon. L. O. David,
City Clerk,
Montreal.

McK.

The Harbour Commission

*re Passenger Bridge
on Victoria pier*

Presented to Council *17 July 1909*
Présenté au Conseil

Referred to *Parks & Turris Com.*
Renvoyé à

at



John R. Barlow,
CITY SURVEYOR.

City Surveyor's Office,

Montreal, September 21st 1877

The Secretary
Parks & Ferris Committee.

Sir
As far as I can estimate it will cost about \$400⁰⁰
to dismantle Passenger Bridge on Victoria Pier.

Some place will have to be chosen where the material can be
stored for the winter months. You will require a yard
or Building with an area of at least. 50 x 60 feet.

Yours truly

Stuart Howard

J. C. S.

No. 24858

9th. M a y 1906.

DEED OF AGREEMENT

Between

The Harbor Commissioners of
Montreal

and

The City of Montreal.

Copy 2.



O N T H I S ninth day of May, one
thousand nine hundred and six.

B E F O R E ROBERT A. DUNTON the under-
signed Notary Public for the Province of
Quebec, residing and practising in the City
of Montreal.

A P P E A R E D THE HARBOR COMMISSIONERS
OF MONTREAL a body politic and corporate
duly incorporated, having its seat of busi-
ness and office at the said City of Mon-
treal herein acting by the Honourable Robert

Mackay the President and David Seath the Secretary thereof
specially authorized for the purposes hereof by a resolu-
tion of the said Commissioners passed at a meeting held
on the thirtieth day of March last (1906), a duly cer-
tified copy whereof remains hereto annexed, identified
by the signatures of the said parties hereto and the
undersigned Notary.

OF THE FIRST PART:-

A N D THE CITY OF MONTREAL a body politic and cor-
porate having its office or usual place of business at
the City Hall, in the East Ward of the said City of Mon-
treal, herein acting and represented by his Worship the
Mayor of said City H. A. Ekers, and the Honourable L. O.
David, City Clerk, both residing in said City and duly
authorized for the purposes hereof.

OF THE SECOND PART:-

W H I C H said parties declared to have made and
entered into the following agreement.

Whereas the said parties hereto for the convenience
of the citizens of Montreal have come to an understanding
or agreement for the erection of a passenger bridge at
Victoria Pier reaching from the parapet wall on the South
side of Commissioners Street to near the outer end of
Victoria Pier in Montreal Harbor; the said bridge to

be erected by the said Commissioners at an estimated cost of eleven thousand dollars and the same to be leased to said City upon the terms and conditions hereinafter set forth.

And whereas the said Commissioners have been authorized or have received permission to construct an elevated passenger bridge at said locality subject to their agreement in the matter with the City of Montreal by Order of the Governor General in Council dated the twentieth day of June last (1905).

W H E R E F O R E these presents witness:-

(1) That the said Commissioners have undertaken and do hereby undertake and bind themselves to erect a passenger bridge at Victoria Pier reaching from the parapet wall on the South side of Commissioners Street to near the outer end of Victoria Pier in accordance with the plans "A" and "B" and the specifications prepared by Stuart Howard, Deputy City Surveyor all hereto annexed, identified by the signatures of the parties hereto and the undersigned Notary, and to prosecute the work on the said bridge to completion with due diligence.

(2) The said Commissioners do hereby lease to said City thereof accepting; The said bridge for a term of twenty years reckoned from the first day of May next (1906) and terminating on the first day of May, nineteen hundred and twenty-six for a rental equivalent to five per centum per annum on the actual cost of the said bridge to said Commissioners, such cost however not to exceed the sum of eleven thousand dollars which rental the said City binds itself to pay to said Commissioners at their office in Montreal by consecutive half-yearly payments, the first whereof will become due and payable on the first day of November next (1906).

(3) The Commissioners specially reserve the right to cancel the present lease and to remove that portion

of the said bridge which may be on their property at any time without any notice or formality whatsoever.

(4) The said City undertakes to maintain all part of the said bridge in good order and condition at all times and to renew such parts thereof as may wear out or fail or be destroyed from time to time; also to remove at the close of navigation of each and every year during the continuance of this agreement all that part of the said bridge which stands upon the Victoria Pier from the South East side of the Victor Street Ramp, and to replace the same at the opening of navigation in each and every spring at its own cost.

(5) The said City agrees to indemnify the Commissioners for all damages which the Commissioners may be called upon to pay through the existence or use of the said bridge.

(6) The Commissioners reserve the right to alter at any time and from time to time the portions of the said bridge on their own property which they may deem necessary for the proper use of the wharf or in public interest and in each case the said City will pay an additional rental of five per cent upon the cost of such necessary alterations.

These presents are entered into on the part of the City of Montreal, according to a resolution passed at a meeting of its Parks and Ferries Committee held on the third day of April 1906 and are ratified by the Council of the said City as appears by a resolution passed at its meeting held on the ninth day of April last (1906); copies of which resolutions shall remain hereto annexed, signed by the undersigned Notary ne varietur.

DONE AND PASSED at the said City of Montreal, on the day and year herein first written under the number twenty-four thousand eight hundred and fifty-eight of the original minutes of said Mtre Dunton the undersigned Notar

And these presents having been first duly read to said parties the said Mayor has signed and the Honourable Laurent O. David, City Clerk, residing in said City has countersigned the same and has affixed the seal of the Corporation hereto, and said parties of the first part have also signed the whole in presence of the said Notary also hereto subscribing.

(Seal)

(Signed) H. A. Ekers, Mayor

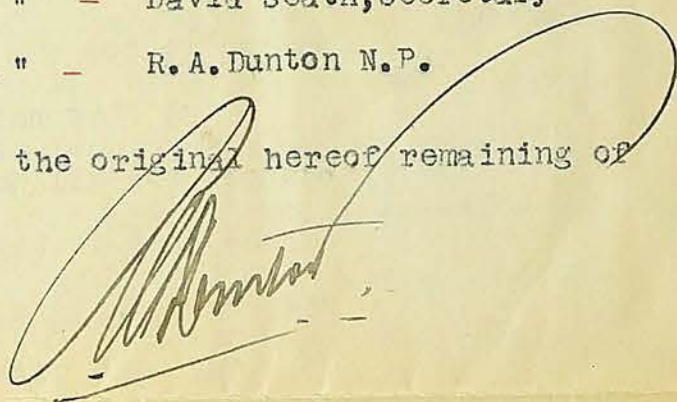
- " - L. O. David, City Clerk

- " - Robert MacKay, President

- " - David Seath, Secretary

- " - R. A. Dunton N. P.

A true copy of the original hereof remaining of record in my office.



2196
Re Victoria Pier Bridge
11 July 1907

No. 24858

9th. May 1906!

DEED OF AGREEMENT

Between

The Harbor Commissioners of Mon-
treal

and

The City of Montreal.

copy 2.

R. A. Dunton N.P.

2197

PARCS ET TRAVERSESES, COMM'N
RAPPORTS ET DOSSIERS

Parc Mont Royal.

Voir: No. 3

PARCS ET TRAVERSESES, COMM'N
RAPPORTS ET DOSSIERS

VM4154552

American Association of Park Superintendents

Harrisburg, Pa., June 28, 1907.

Dear Sir :

The date of our Annal meeting to be held at Toronto, has been changed to August 15th, 16th and 17th, with headquarters at Queens Hotel. The business meetings will be held in the City Hall.

The following provisional program has been arranged :

AUGUST 15th, Morning. Reception of Visitors and Address of Welcome by the Mayor of Toronto.

Usual Business—Election of Officers, President's Address, etc.

AUGUST 15th, Afternoon. 2 P. M. Drive through City Parks, etc.

AUGUST 15th, Evening. Business—Reading of Papers and discussion thereon.

AUGUST 16th, Morning. 9.30 A. M. Automobile trip.

AUGUST 16th, Afternoon. 2 P. M. Trip by boat around Toronto Island.
5 P. M. Luncheon at Island Park.

AUGUST 16th, Evening. Business meeting.

Arrangements are not fully made for August 17th at this time.

Papers and discussions will be features of the business sessions.

We are promised by our Canadian friends the time of our lives, so be sure to be on hand.

Later, further details will be sent you, including information concerning routes and rates.

Please let me know on enclosed card if you think you can be with us.

Cordially yours,

F. L. MULFORD,
Secretary-Treasurer.

Montreal 25th, August, 1907.

To the Chairman and Members of
the Parks and Ferries Committee,

Gentlemen.-----

The annual Convention of the American Association of Parks Superintendents, which we had the honor of attending, was held in Toronto, in the City Hall, on the 15th, 16th and 17th of August, inst.

About 40 delegates from the various Cities of the United States were present. They were welcomed by Alderman J.J. Graham of Toronto, Chairman of the Reception Committee, Alderman Vaughan Chairman of the Parks Committee, ex-Mayor John Shaw and Controller Hocken. They were also entertained to a drive through the various parks including High Park and Centre Island.

The first session of the convention was held on Thursday evening. A very interesting paper was read by Mr. Theodore Werth, Superintendent of Parks of Minneapolis Minn., who advocated the establishment of Neighborhood parks, that is to say parks situated in districts in which the working classes lived. One of the most useful innovations of recent years in connection with such parks was the establishment of playgrounds equipped with gymnasium apparatus and swimming pools. He strongly recommended that free public concerts be given in these parks. The expense, outside of the cost of ~~the~~ musicians, need not be large. Mr. Werth spoke ~~strongly~~ warmly of the success of the portable band in Minneapolis. These stands which do not cost more than \$300., can ~~be~~ accommodate 40 musicians and are moved from park to park. The speaker urged that such free music was valuable for its educational and refining influence.

A vigorous discussion followed in which many of the delegates took part. The general view was that such concerts were most desirable if they could be carried on without the intrusion of the hoodlum element. Several of the speakers intimated

that a very serious drawback was the inability of the police in some cases, to suppress rowdy, specially during Sunday night band concerts.

Plenty of electric lighting was prescribed by one delegate as a corrective and it was generally agreed that where concerts were held in the neighborhood parks there was much less rowdyism.

Park Commissioner Chambers ~~of Toronto~~ said that Toronto had practically enjoyed immunity from the nuisance complained of and attributed the circumstance to the fact that Sunday night band concerts were not given.

The necessity for commonizing the Parks was the theme of a paper read by Dr. Baker of Washington at the session of Friday. He argued that the restrictions in some parks were such that the common people for whose benefit they were constructed, held aloof. He believed that the catering and amusements in the public parks should be handled by the civic Government so as to reduce the expense to the public to the minimum.

Mr. John Dunbar of Rochester read an exhaustive and highly instructive paper on ~~sixteen~~ shrubs and trees for park purposes. He deplored the fact that in certain cities the tendency was to raise trees which grew rapidly.

A very interesting paper was also read by Supt. Foster of Chicago *in connection with the dust in public parks.*

The series of sessions were practically concluded on Saturday and it was decided to meet next year in the twin cities of St. Paul and Minneapolis. The Secretary received special instruction to write to the Park Commissions of the various cities of the continent urging them to send delegates to the convention which will be one of the most important since the organization of this Association.

We beg to offer our sincere thanks to the members of the Committee for having given us the opportunity of attending the convention and we may say that the knowledge we have gained

by discussing and exchanging ideas with the Superintendents
of Parks of the most progressive cities of the United States
will prove beneficial to the City in the execution of the works
which are entrusted to us.

We have the honor to be,

Gentlemen,

Your most obedient servants,

A. Pinoteau
J. Anderson

Montréal 25 Août, 1907.

Au Président et aux Membres
de la Commission des Parcs et Traverses.---

Messieurs.-----

La convention annuelle de l'Association des Surintendants de Parcs des Villes de l'Amérique, à laquelle nous avons eu l'honneur d'assister, a été tenue à Toronto, dans l'Hotel de Ville, les 15, 16 et 17 courant.

Environ 40 délégués des différentes villes des Etats Unis étaient présents. L'Echevin J.J. Graham de Toronto, Président de la Commission des Réceptions, l'Echevin Vaughan, Président de la Commission des Parcs, l'ex-Maire Shaw et le Contrôleur Hocken leur souhaitèrent la bienvenue. On leur fit faire une promenade dans les différents parcs y compris High Park et Centre Island.

La première séance de la Convention fut tenue Jeudi soir. Un très intéressant travail fut lu par M. Théodore Werth, Surintendant des Parcs de Minneapolis, Minn., qui se déclara en faveur de l'établissement de parcs dans les districts habités par les classes ouvrières. Une des innovations les plus utiles qui ont été faites dans ces dernières années relativement à ces parcs est la création de terrains de jeux, pourvu d'appareils de gymnase et de bains publics. Il recommanda fortement que des concerts publics gratuits soient donnés dans ces parcs. Les dépenses en dehors du salaire des musiciens seraient peu élevées. M. Werth signala le succès que l'on avait obtenu avec l'estrade portative pour les musiciens. Ces estrades peuvent être construites pour \$300. et contiennent 40 musiciens. Elles peuvent être transportées facilement d'un parc à l'autre. Il ajouta que dans son opinion ces concerts gratuits avaient sur le public une influence bienfaisante au double point de vue de l'éducation et de mœurs.

Les idées émises par M. Werth furent longuement discutées et

par plusieurs des délégués et on s'accorda à reconnaître l'utilité de ces concerts pourvu qu'ils puissent être donnés sans qu'il y ait de désordres. Plusieurs des délégués firent remarquer que dans certains cas la police avaient été dans l'impossibilité de supprimer les désordres surtout le dimanche soir.

Un des délégués exprima l'opinion que le meilleur moyen de remédier à cela était d'installer au tant de lumières que possible. On fut unanime à reconnaître qu'il y avait moins de désordre dans les parcs où des concerts étaient donnés qu'ailleurs.

M. Chambers, commissaire des parcs, fit remarquer qu'à Toronto on n'avait pas à se plaindre sous ce rapport et attribue cela au fait que l'on ne donnait pas de concerts le dimanche soir.

La nécessité de populariser les parcs a été le sujet d'une étude lue par le Dr. Baker de Washinton à la séance de Vendredi. Il prétendit que les restrictions dans quelques parcs étaient telles que la masse de la population, pour l'avantage de laquelle ils avaient été établis, s'en trouvait exclue. D'après lui les rafraichissements et les amusements dans les parcs publics devraient être sous le contrôle des autorités municipales afin de faire payer au public le moins possible.

M. Johns Dunbar de Rochester lut un mémoire élaboré et très instructif au sujet des arbres et des arbustes pour l'embellissement des parcs. Il déplora le fait que dans certaines villes la tendance était de planter des arbres à rapide croissance.

Un travail très intéressant fut ensuite lu par le Surintendant Foster de Chicago relativement à la poussière dans les parcs publics..

La série des séances se termina Samedi et il fut décidé dans les villes jumelles de se réunir l'année prochaine à St-Paul et Minneapolis. Le Secrétaire reçut spécialement instruction decrire aux Commissions des Parcs des diverses villes du Continent pour les prier d'envoyer des délégués à la convention qui sera une des plus importantes depuis l'organisation de cette association.

Nous désirons offrir nos sincères remerciements aux membres de la Commission pour nous avoir donné l'occasion d'assister à cette convention et nous ajouterons que les connaissances que nous avons acquises au cours des entretiens que nous avons eu a avec les Surintendants des Parcs des villes les plus progressive des Etats Unis seront utiles pour la ville dans l'exécution des travaux qui nous sont confiés.

A. Piroteau
J. Henderson

²¹⁹⁹
~~Rabbot~~ re
Convention à Toronto

25 août 1907

file

2201

PARCS ET TRAVERSESES, COMM'N

RAPPORTS ET DOSSIERS

Parc Mont Royal.



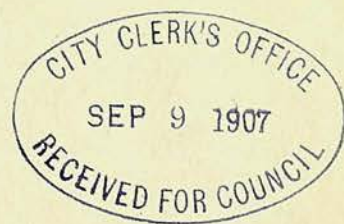
Tou: No 3.

VM44, 54, 552

PARCS ET TRAVERSESES, COMM'N

RAPPORTS ET DOSSIERS

CITY OF MONTREAL



The Parks and Ferries Committee

Respectfully Report and recommend

That the sum of \$63, be taken from the appropriation voted for "Building of refreshment booth" foot of the Incline Railway, and that said sum be applied to "General Improvements Fletcher's Field".

The whole respectfully submitted.

Committee Room,

City Hall,

Montreal, 6th Sept. 1907.

S. Robillard
 C. Major
 J. Larue
 Arsime Savallé
 J. H. Stearns

I hereby certify that there are sufficient available funds to cover the amount herein specified.

763⁰⁰

[Signature]
 C. C. & A.

2.202

FORM 1219½

REPORT

FROM THE

Parks and Ferries *Committee*

To vary a sum of \$63.00.

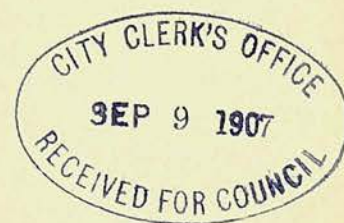
Presented *9 sept* 1907

Adopted *same day* 1907

Entered vol. *E. C. 1.* page *179*

and page *397* of vol. *13* of Reports.

CITÉ DE MONTRÉAL



La Commission des Parcs et Traverses

a l'honneur de faire rapport

qu'il y a un montant disponible de \$180.34 sur le crédit voté pour une bordure en pierre autour du Square Victoria.

Elle pris le Conseil de bien vouloir l'autoriser à se servir de ce montant pour réparer la bordure en pierre autour du Monument Victoria, sur le Square Victoria, et pour mettre du gravier dans les allées dudit square.

Le tout respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,
Hôtel de Ville,
Montréal, 6 Sept. 1907.

S. Robillard
C. Major
J. Charvallet
Armand Savallé
J. H. Stearns

I hereby certify that there are sufficient available funds to cover the *sum* herein specified.
Viz. #180³⁴
J. J. J. J. J.
C. C & A.

REPORT

FROM THE

Parks and Ferries *Committee*
To vary \$180,34 from curb-
stone around Victoria Square
and apply same to repair
stone coping around Victoria
Monument etc.

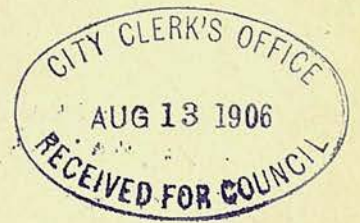
Presented *9 sept* 1907

Adopted *same day* 1907

Entered vol. *E.C. 1* page *149*

and page *398* of vol. *13* of Reports.

CITÉ DE MONTRÉAL



La Commission des Parcs et Traverses.

a l'honneur de faire rapport

Que le 4 avril dernier, elle a soumis au Conseil un rapport, recommandant de louer du Gouvernement Provincial, à certaines conditions, une lisière de terrain en arrière de l'école Normale Jacques-Cartier, sur le Parc LaFontaine dont le département des Parcs a besoin pour l'établissement d'une route pour piétons.

Que ~~d'après~~ depuis cette date, le Gouvernement Provincial a transmis à votre Commission une proposition à l'effet de changer le terrain requis par la Ville, pour une lisière de terrain de 2 pieds de largeur, appartenant à la Ville, sur les côtés est, ouest, et nord de l'école Normale Jacques-Cartier, d'une superficie totale de 3526 pieds.

D'après le plan ci-joint, le morceau de terrain que la Ville obtient du Gouvernement Provincial, à une superficie totale de 4680 pieds, soit 1144 pieds de plus que la lisière de terrain cédée par la Ville. Le Gouvernement Provincial exige comme compensation pour ces 1144 pieds de terrain, la pose d'une borne-fontaine sur la rue Panet aussi près que possible des bâtiments de l'école Normale Jacques-Cartier.

Après mûre délibération Votre Commission recommande d'accepter la proposition du Gouvernement Provincial, et elle prie aussi le Conseil de bien vouloir voter un crédit de \$1.470, pour la pose de ladite borne-fontaine sur la rue Panet, suivant l'estimé préparé par le Surintendant du Département de l'Aqueduc, et elle prie aussi le Conseil d'autoriser le Maire et le Greffier de la Cité à signer les actes en rapport avec l'échange de terrain en question.

Respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,
Hôtel de Ville,
Montréal, 9 août 1906.

S. Robillard
A. V. Larocque
J. Larocque

VM44-3_26-033

Ecole Normale Jacques-Cartier.

(copie)

Montréal, 12 juillet 1906

A l'Honorable Jules Allard,
Ministre des Travaux Publics,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre un plan de la propriété du gouvernement, occupée par l'Ecole normale Jacques-Cartier, pour vous servir dans les négociations engagées entre la Ville de Montréal et le Gouvernement au sujet d'un échange projeté de terrain..

Actuellement la haie de cèdres entourant l'enclos de l'Ecole normale est protégée par une vieille cloture en fil de fer; mais cette dernière cloture se trouve sur le terrain de la Ville, à deux pieds de distance des cèdres. Il est désirable que le gouvernement prenne possession de ces deux pieds de terrain sur une longueur de 1768 pieds, soit 3536 pieds de terrain.

La Ville de Montréal, de son côté, désire prendre possession d'une lisière de terrain de 18 x 260, soit 4680 pieds de terrain.

Pour la différence de 1144 pieds en faveur de l'Ecole normale, le Gouvernement pourrait demander à la Ville, d'installer, dès cet automne, sur la rue Panet, à proximité de l'Ecole annexe, une borne-fontaine, pour mieux protéger les bâtiments du gouvernement contre les incendies.

Le tout humblement soumis,
Croyez-moi, Monsieur le Ministre,
Votre tout dévoué serviteur,
(signé) Naz. Dubois, ptre,
Principal.

*Trai copi.
C. G. en.*

Québec, 18 juillet 1906.

E. R. L.R.No. 1213/06

L. E.

L'honorable L.O.David,
Greffier de la Cité,
Montréal.

Monsieur,

Sous ce pli vous trouverez copie d'une lettre de M. l'abbé N. Dubois, avec plan, au sujet d'un projet d'échange de terrains entre la Cité de Montréal et le gouvernement de la Province de Québec, dans le voisinage de l'Ecole Normale Jacques-Cartier. Si la corporation de Montréal acceptait le projet de M. le Principal de l'Ecole, le gouvernement, de son côté, serait prêt à y donner suite. Comme compensation pour la différence de superficie mentionnée par M. l'abbé Dubois le gouvernement serait disposé à se contenter de demander à la corporation de Montréal d'installer, dès cet automne, sur la rue Panet, à proximité de l'Ecole Modèle annexe, et de laisser constamment à l'usage de l'Ecole Normale, une borne-fontaine pour mieux protéger les constructions avoisinantes contre les incendies.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur


Secrétaire.

Secrétaire.

Votre obéissant serviteur

Monsieur,

J'ai l'honneur d'écrire,

contre les inerties.

pour ne point laisser pour mieux protéger les constructions voisines
surtout et de laisser constamment à l'usage de l'École Normale, une
ter. dès cet ensemble, sur la rue Lacombe, à proximité de l'École Normale
à se contenter de demander à la corporation de Montréal qu'installe
maintenant par M. l'évêque Dubois le Gouvernement de Montréal qu'installe
sur suite. Comme compensation pour la différence de superficie
celui de l'École, le Gouvernement de son côté serait ligé à y con-
si la corporation de Montréal accepterait le projet de M. le Pré-
sident, dans le voisinage de l'École Normale Jacques-Cartier.
Après la Cité de Montréal et le Gouvernement de la Province de
le M. Dubois avec plan au sujet d'un projet d'échange de terrains
sans ce bill vont trouver en effet qu'une lettre de M. l'op-

Monsieur,

Monsieur.

Greffier de la Cité,

M. l'honorable T. O. Davia,

M. H. No. 1313/00

18 Juillet 1900.

Normal School
in exchange land
with the City

CITY OF MONTREAL



The FINANCE Committee

Respectfully Report

That, as directed by the Council, they have considered the annexed report of the Parks & Ferries Committee recommending that a certain strip of land, in rear of the Normal Sschool, be leased from the Provincial Government, on certain conditions,

And that they concur in said recommendation, conditionally, however, that the City be held to put up only one hydrant with four branches in ~~Par~~et Street, inasmuch as it is not authorized to place hydrants on private property, *and to cost the sum of \$50 to pay the cost of the same which the City is called upon to build*
 The whole nevertheless respectfully submitted.

Committee Room,

City Hall,

Montreal, 19th. May 1906.

EXTRAIT

des minutes d'une assemblée de la Commission

des Finances

Tenue le 6 Avril 1906.

Soumis un rapport de la
 Commission des Parcs & Savers
 au sujet de la location d'une
 certaine lieue de terrain pour
 établir un sentier en arriere de
 l'école Normale Jacques-Cartier,
 à condition que la Cte installe
 deux bornes fontaines sur le terrain
 de ladite école.

Résolu: De renvoyer ce rapport
 à la Commission de l'Aguehue
 avec priere de préparer et de
 soumettre à la Commission des Finances
 un estimateur du coût de l'installation
 de ces deux bornes fontaines.

Certifié

L. O. David

Archives de la Ville de Montréal

CITY OF MONTREAL



The PARKS & FERRIES *Committee*

Respectfully Report

That for a long time past, they have requested the Provincial Government to cede to the City a strip of land, in rear of the Jacques Cartier Normal School, for the purpose of making a foot-path thereon.

That they have received a letter from the Secretary of the Colonization & Public Works Department, offering to lease a strip of land, 18 x 260, required by the City of Montreal and situated to the North-West of the enclosure occupied by the Jacques Cartier Normal School, on the following conditions:-

1.- The City of Montreal to agree to maintain the cedar hedge, surrounding the Government's property, together with all other plantations on LaFontaine Park;

2.- The City of Montreal to agree to erect a fence inside of the cedar hedge, on a distance of 260 feet, opposite the School, similar in all respects to the fence to be erected by the Government on the remainder of the land inside of said hedge;

3.- The said City to place, during the summer of 1906, two hydrants on the grounds of the Normal School, one in the yard and the other in the garden, in order to more efficiently protect the buildings of the Government against fire;

4.- The City to pay to the Government a nominal rental of \$1 per annum.

After due deliberation, they beg to recommend that the leasing of said land, on the above conditions, be accepted, and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the lease to be prepared in this connection.

The whole respectfully submitted.

Committee Room,
City Hall,
Montreal, 3rd. April 1906.

CITÉ DE MONTRÉAL

La Commission des Parcs et Traverses.

a l'honneur de faire rapport

Que depuis longtemps elle demande au Gouvernement Provincial la cession d'une lisière de terrain en arrière de l'école Normale Jacques Cartier pour établir un sentier.

Qu'elle a reçu une lettre du Secrétaire du département de la Colonisation et des Travaux publics de la Province offrant de louer une lisière de terrain de 18 x 260, requise par la Cité de Montréal et située au nord ouest de l'enclos occupé par l'école Normale Jacques Cartier, aux conditions suivantes:--

1.- La Ville de Montréal se chargerait d'entretenir la haie de cèdre qui entoure la propriété du Gouvernement à l'égal des autres plantations du Parc LaFontaine;

2.- La Ville de Montréal s'engagerait à construire une clôture en dedans de la haie de cèdres, sur les 260 pieds faisant face à l'école, en tout semblable à la clôture que doit faire ériger le Gouvernement sur le reste du terrain en dedans de ladite haie;

3.- Ladite Cité installerait, durant l'été de 1906 deux bornes fontaines sur le terrain de l'école Normale, une dans la cour et l'autre dans le jardin, afin de mieux protéger les bâtisses du Gouvernement contre les incendies.

4.- Ladite Cité paierait au Gouvernement un loyer nominal de un dollar par année.

Après mûre délibération croit devoir recommander d'accepter la location dudit terrain aux conditions ci-dessus et d'autoriser Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité à signer le bail qui sera préparé à ce sujet.

Le tout respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,
Hôtel de Ville,
Montréal 3 AVRIL 1906.05.

B. Robillard
J. J. Lavoie
J. Lavoie
A. J. Lavoie

A la Cité de Montréal.

Le Comité des Parcs et Traverses

a l'honneur de faire rapport

Que depuis longtemps elle demande au Gouvernement Provincial la cession d'une lisière de terrain en arrière de l'école Normale Jacques Cartier pour établir un sentier.

Qu'elle a reçu une lettre du Secrétaire du département de la Colonisation et des Travaux publics de la Province offrant de louer une lisière de terrain de 18x 260, requise par la Cité de Montréal et située au nord ouest de l'enclos occupé par l'école Normale Jacques Cartier, aux conditions suivantes:--

1.-La Ville de Montréal se chargerait d'entretenir la haie à cèdre qui entoure la propriété du Gouvernement à l'égal des autres plantations du parc LaFontaine;

2.-La Ville de Montréal s'engagerait à construire une clôture en dedans de la haie de cèdres, sur les 260 pieds faisant face à l'école, en tout semblable à la clôture que doit faire ériger le Gouvernement sur le reste du terrain en dedans de ladite haie;

3.--Ladite Cité installerait, durant l'été de 1906 deux bornes fontaines sur le terrain de l'école Normale, une dans la cour et l'autre dans le jardin,

(2)

afin de mieux protéger les bâtisses du Gouvernement contre les incendies.

4.--Ladite Cité paierait au Gouvernement un loyer nominal de un dollar par année.

Après mûre délibération croit devoir recommander d'accepter la location dudit terrain aux conditions ci-dessus et d'autoriser Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité à signer le ~~pro~~ bail qui sera préparé à ce sujet.

Le tout respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,
Hôtel de Ville,
Montréal 24 Novembre 1905.

S. Robillard
J. Savard
J. C. Rivard
E. Iny

To the City of Montreal.

The Parks & Ferries *Committee*

Respectfully Report

That for a long time past, they have requested the Provincial Government to cede to the City a strip of land, in rear of the Jacques Cartier Normal School, for the purpose of making a foot-path thereon.

That they have received a letter from the Secretary of the Colonization & Public Works Department, offering to lease a strip of land, 18 X 260, required by the City of Montreal and situated to the North-West of the enclosure occupied by the Jacques Cartier Normal School, on the following conditions:-

- 1-The City of Montreal to agree to ~~keep in good~~ maintain the cedar hedge, surrounding the Government's property, together with all other plantations on LaFontaine Park;
- 2-The City of Montreal to agree to erect a fence inside of the cedar hedge, on a distance of 260 feet, opposite the School, similar in all respects to the fence to be erected by the Government on the remainder of the land inside of said hedge;
- 3-The said City to place, during the summer of 1905, two hydrants on the grounds of the Normal School, one in the yard and the other in the garden, in order to more efficiently protect the buildings of the Government against fire;
- 4-The City to pay to the Government a nominal rental of \$1 per annum.

After due deliberation, they beg to recommend that the leasing of said land, on the above conditions, be accepted, and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the lease to be prepared in this connection.

Committee Room,
City Hall,
Montreal, Nov. 24th 1905.

GEO. JANIN,
Ing. en chef et Surint.T. W. LESAGE, I. C.,
Asst. Surint.

Sujet



Bureau du Surintendant de l'Acqueduc,
Hôtel de Ville,

Montréal, le 20 avril 1906.

A M. le Président et aux Membres
de la Commission des Finances.

Messieurs,-

Veillez trouver ci-inclus le devis estimatif pour la pose de
deux bornes-fontaines près de l'école Normale rue Sherbrooke, lequel se
monte à la somme de \$1653.77.

Votre dévoué serviteur,

Geo. Janin

Surintendant de l'acqueduc

per L

Pour placer les deux bornes-fontaines d'après
le croquis ci-joint, coûterait environ \$1470⁰⁰/₁₁,
selon le devis estimatif ci-joint.

Geo. Janin

per L.

Montréal 17 mai 1906

Montreal 17. mai 1906

Les Jours. Ca
Surintendant



Cher Monsieur

Le cout probable pour poser 635 fds tuyau de 8' et de deux nouvelles bornes fontaines, pour le service d'Incendie pour la partition de l'École de monsieur Jacques Cartier sur Sherbrooke comme démontrer sur le croquis et joint seradans les \$ 1470⁰⁰ comme suit

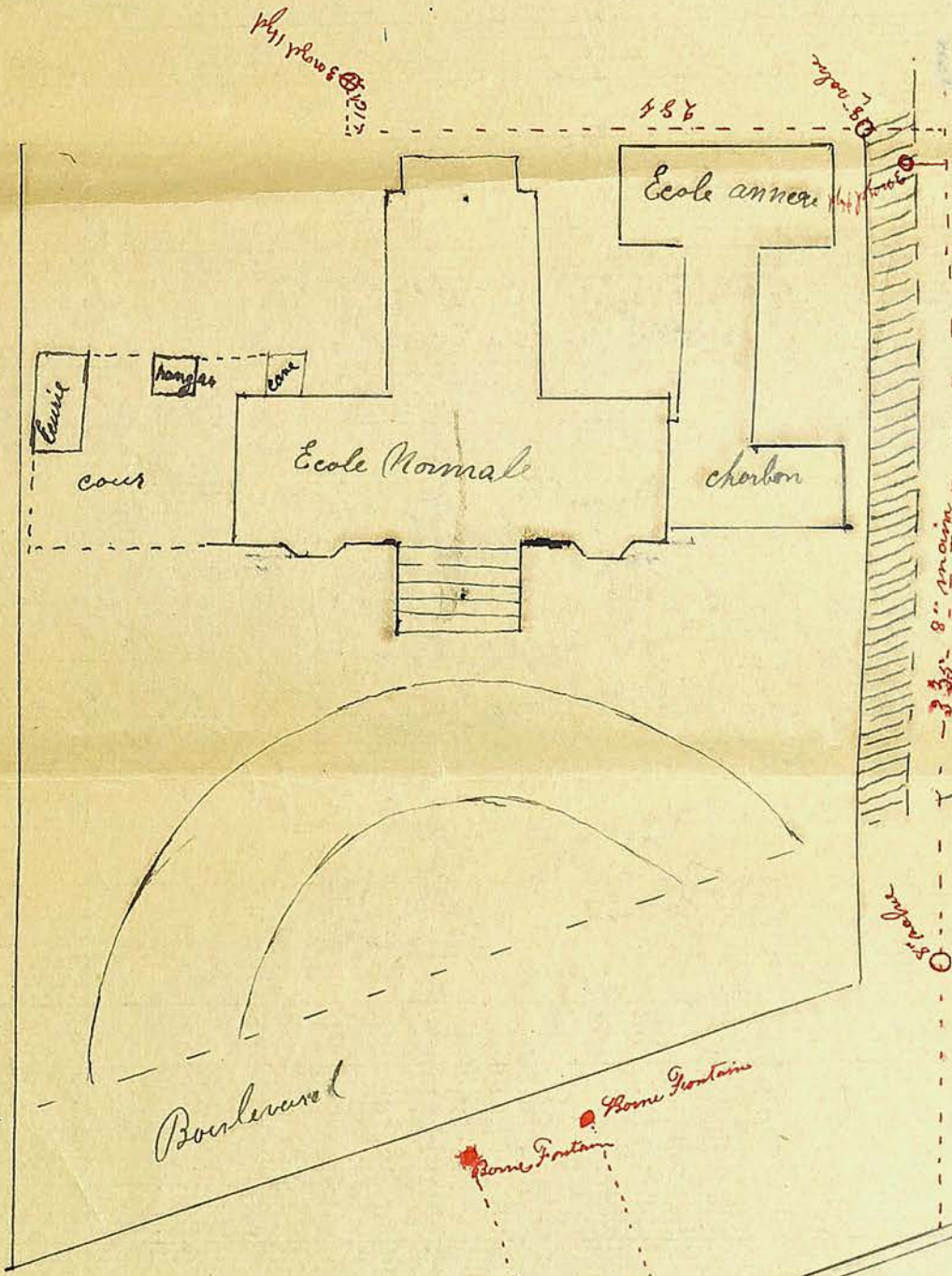
Matériel

1	See	12 x 8	568					
3	.	8 x 8	1140					
1	Bornes	8	55					
2	Slip Sockets	8	<u>210</u>	1973	03	59	19	
2	3 Inche Hyd					144	92	
635	fdh tuyau 8'		36830 lb			736	60	
2000	lb plomb					73	00	
2	Lds Cote				200	4	00	
20	lb Rope				07	1	40	
16	Inchurs	2:3"			62	9	92	
2	Bornes + Sene Stms				400	9	00	
2	8' Valves				40	80	00	1118 03
10	Jours	Gages			250	25	00	
10					225	22	50	
168					150	252	00	299 50
								1417 53
								50 00
								\$ 1467 53

Gages
#1470⁰⁰
Soit 1470⁰⁰

Impressu
Voshe Ent des
A L Fer hette

Pare Lafontaine



Rue Panet

Boulevard

Borne Fontaine

Rue Sherbrooke

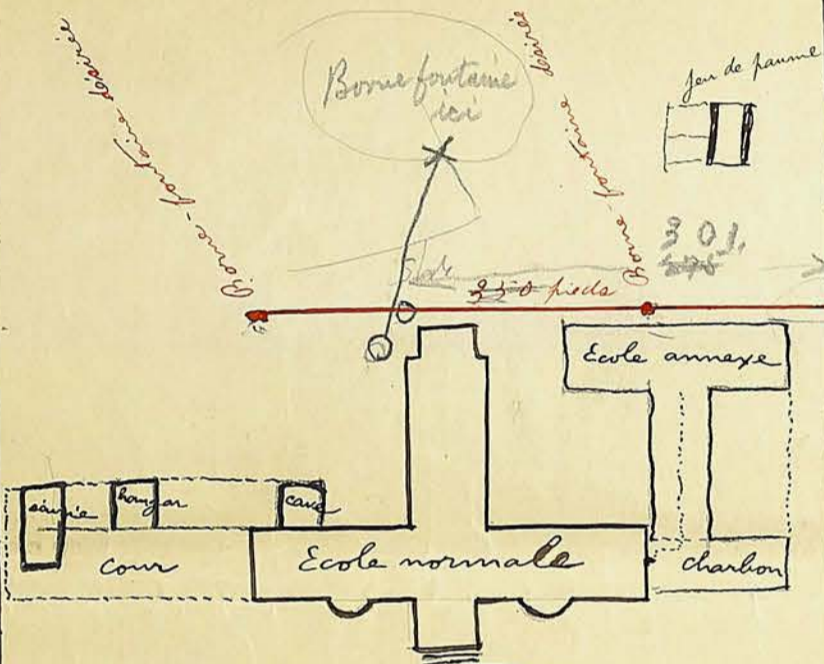
hauteur estimée pour passer
 2 hautes bornes fontaines pour service d'incendie
 pour l'Ecole normale Jacques Cartier rue Sherbrooke
 22 Mai

N. L. Frenette

Rue Beaubien

Rue Lafontaine

467 pieds



Borne fontaine ici

Rue Paré

Rue Sherbrooke

Rue Beaudry

Rue Paré

Plan exact du terrain de l'Ecole normale
14 mai 1906. Naz. Dubois Pré
Principal



Département des Travaux Publics et de la Colonisation

L.R. 1732/05

QUÉBEC 17 mai 1906.

L'honorable L.-O. David,
Greffier de la Cité,
M o n t r é a l .

Monsieur,

Des pourparlers ont eu lieu entre quelques officiers de la corporation de la cité de Montréal et M. l'abbé N. Dubois, Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, au sujet d'un projet de location, par le gouvernement à la ville, d'une lisière de terrain donnant sur l'enclos de l'Ecole Normale, en arrière de l'édifice. Les négociations entamées dans le courant de l'automne dernier ne sont encore arrivées à aucun résultat, et j'ai reçu instruction de vous demander de vouloir bien prier monsieur le Maire de la cité de Montréal ou messieurs les membres de la Commission des Parcs de donner au plus tôt une réponse définitive, afin que le gouvernement puisse faire construire la clôture de protection de l'enclos de l'Ecole sans plus de délai.

Le gouvernement serait prêt à louer à la cité de Montréal une lisière de terrain de 18 pieds X 260, au nord-ouest de l'enclos occupé par l'Ecole Normale Jacques-Cartier, aux conditions suivantes:

1o La ville de Montréal, par sa Commission des Parcs, se chargerait d'entretenir toute la haie de cèdres qui entoure la



QUÉBEC

propriété du gouvernement à l'égalé des autres plantations du Parc Lafontaine; 2o La cité de Montréal s'engagerait à construire une clôture en dedans de la haie de cèdres, sur les 260 pieds faisant face à l'Ecole, en tout semblable à la clôture que doit faire ériger le gouvernement sur le reste du terrain en dedans de la dite haie; 3o La cité devra installer, durant l'été de 1906, deux bornes-fontaines sur le terrain de l'Ecole Normale, une dans la cour des élèves, et l'autre dans le jardin, afin de mieux protéger les bâtisses du gouvernement contre les incendies; 4o Enfin, la cité aura à payer au gouvernement (au Département des Travaux publics & du Travail, à Québec) un loyer de \$1.00 par année.

L'honorable Ministre compte que vous voudrez bien vous intéresser à ce qu'une réponse très prochaine lui soit envoyée.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

secrétaire.

secrétaire

Monsieur le Ministre,

Monsieur,

J'ai l'honneur d'adresser

à ce que j'ai l'honneur de vous adresser.

L'honorable Ministre vous prie d'agréer, Monsieur,

sa haute

et sa haute bienveillance.

En attendant, je prie de vous agréer, Monsieur,

l'assurance de ma haute estime et de mon respectueux

attachement.

Je suis, Monsieur, avec toute ma haute

et toute ma haute estime, Monsieur, votre

très dévoué et très respectueux

serviteur.

Avec toute ma haute estime,

Monsieur, je prie de vous agréer

l'assurance de ma haute estime et de mon respectueux

QUÉBEC

Secy. des Postes Public
works auent head
land adjoining Harbord
School.

DEPARTMENT OF THE CITY ENGINEER

Québec, 22 novembre 1905.

M. l'abbé Naz. Dubois,
Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier,
Montréal.

Monsieur le Principal,

L'honorable Premier Ministre a communiqué votre lettre du 20 de ce mois à ce département, et l'honorable Ministre des Travaux publics et du Travail m'a donné instruction de vous dire que le gouvernement serait prêt à louer à la Cité de Montréal une lisière de terrain de 18'x 260', au nord-ouest de l'enclos occupé par l'Ecole Normale Jacques-Cartier, aux conditions suivantes:

1o. La Ville de Montréal, par sa Commission des Parcs, se chargerait d'entretenir toute la haie de cèdres qui entoure la propriété du gouvernement à l'égal des autres plantations du Parc Lafontaine.

2o. La Cité de Montréal s'engagerait à construire une clôture en dedans de la haie de cèdres, sur les 260' faisant face à l'école, en tout semblable à la clôture que doit faire ériger le gouvernement sur le reste du terrain, en dedans de la dite haie.

3o. La Cité devrait installer, durant l'été de 1906, deux bornes-fontaines sur le terrain de l'Ecole Normale, une dans la
cour

cour des élèves et l'autre dans le jardin, afin de mieux protéger les bâtisses du gouvernement contre les incendies.

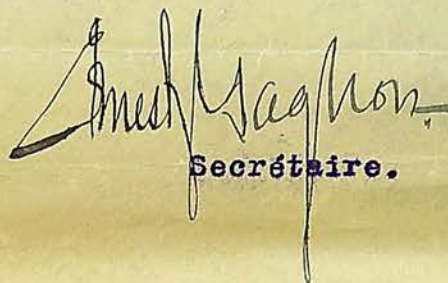
40. Enfin, la Cité aurait à payer au gouvernement un loyer de une piastre par année.

Dans le cas où ces conditions seraient acceptées par la Ville, vous voudrez bien, s'il vous plait, en prévenir l'honorable Ministre des Travaux publics et du Travail qui verra à faire préparer un bail sans délai.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,


Secrétaire.

7. 75 le pied
4 75 le pied

110
205

UNIVERSITY OF MONTREAL

110

DANS VOTRE REPOSE
ET L'ADRESSER A
L'ASSISTANT
PROCUREUR GENERAL

NON OFFICIELLE.

Québec, le 27 septembre, 1905

Monsieur C. Robillard,
Echevin,
Président de la Commission, des Parcs,
Hotel de Ville, Montréal.

Monsieur,

Le Premier Ministre me charge de vous dire qu'il a soumis au Rev. M. Dubois, Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, la demande contenue dans votre lettre du 21 septembre courant, au sujet d'une lisière de terrain que la commission des parcs désire obtenir sur l'enclos de l'Ecole Normale Jacques-Cartier. Monsieur Dubois lui a répondu dans les termes suivants:

"J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre au sujet d'une lisière de terrain, 25 X260, que désire obtenir la Cité de Montréal, sur l'enclos de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, pour faire un sentier, et je dois, en toute loyauté, malgré mon grand désir, d'être agréable à la commission des parcs de Montréal, vous faire les observations suivantes:

- 1o. Cette allée de promenade, si elle était établie, dominerait en partie la propriété qu'occupe l'Ecole Normale et viendrait immédiatement en contact avec notre allée centrale où les élèves-maîtres prennent leur récréation; ce qui donnerait occasion, pour le moins, à de nombreuses distractions, et à de nombreux ennuis pour la surveillance. Nous sommes déjà assez exposés aux regards des promeneurs sans qu'il soit désirable de l'être davantage.
- 2o. La symétrie de l'enclos de l'Ecole Normale, serait absolument gâtée, par un raccourcissement partiel de terrain.
- 3o. Nous avons besoin de la lisière convoitée pour la culture de la ferme.
- 4o. Cette lisière de terrain, dans mon opinion, n'est pas nécessaire à la ville de Montréal, soit pour l'embellissement du Parc Fontaine, soit pour la commodité des promeneurs et des travailleurs.

On veut faire disparaître une montée et une descente en arrière de l'enclos de l'Ecole Normale par cette allée projetée; or les promeneurs rencontrent partout, sur le Parc

DANS VOTRE REPOSE

ET L'ADRESSER A

L'ASSISTANT

PROCUREUR GENERAL

-2-

Lafontaine, des montées et des descentes, et n'en sont pas incommodés.

Les travailleurs, s'il y en a qui traversent le Parc Lafontaine, matin et soir, au lieu de passer par la rue Panet ou la rue Amherst, n'ont pas à faire cette montée et cette descente occasionnées par l'avancement du terrain de l'Ecole Normale.

En conséquence, Honorable Monsieur, Puisque vous me faites l'honneur de me consulter, je ne puis prendre la responsabilité devant le public et devant les amis de l'Ecole Normale, de vous conseiller d'accorder la lisière de terrain demandée par la commission des parcs."

Dans les circonstances, le Premier Ministre ne croit pas devoir s'éloigner de ce que recommande monsieur Dubois.

Agréé, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Charles Stauvot

Assistant Procureur Général.

Lettre du Procureur
 General au sujet
 de la cession d'un
 morceau de terrain
 au nord de l'école
 normale pour relever
 un des sentiers du
 Parc La Pointe

Assistant Procureur Général.

En conséquence, Monsieur, j'exprime de ma considération
 particulière, monsieur, j'exprime de ma considération
 particulière de ce que recommande Monsieur Dupois.
 En conséquence, Monsieur, j'exprime de ma considération
 particulière, monsieur, j'exprime de ma considération
 particulière de ce que recommande Monsieur Dupois.
 En conséquence, Monsieur, j'exprime de ma considération
 particulière, monsieur, j'exprime de ma considération
 particulière de ce que recommande Monsieur Dupois.
 En conséquence, Monsieur, j'exprime de ma considération
 particulière, monsieur, j'exprime de ma considération
 particulière de ce que recommande Monsieur Dupois.



76 RUE ST GABRIEL

Montréal, Juin 1956.

Jules Cuspeau Esq.

Secrétaire Comité des Pères,
Hôtel de Ville

Montréal.

Cher Monsieur,

La valeur de la clôture
en fil de fer et poteaux en fer que
le Gouvernement se propose de faire
autour du terrain de l'École Normale
Jacques Cartier est d'environ \$2.56
par longueur de "16'-0".

Bien à vous.

A. M. Dussard
Architecte D.T.C.

longueur de la clôture 760 pieds
à \$2.50 par longueur de 16 pieds
soit \$40.63

REPORT

FROM THE

Parks and Ferries Committee
To lease from Provincial
Government a piece
of land in rear of
Normal School, on certain
Conditions.

Presented..... *27 MAR 1905*
Finance
4 April 1906
Finance

Adopted..... 190

Entered vol. page.....

and page of vol. of Reports.

Aguedo Juan de los
Rios
Table

2204

Forme CK 1219 La P.

RAPPORT

DU

Comité des Pares & Traverses
Recommandant d'accepter
une certaine proposition
du Gouvernement Provincial
en rapport avec un échange
de terrain, parc La Pottani.

Présenté 13 aug 1906
Piquard

Adopté 10 sept 1906

Entré vol. 995 page 112

et page 629 du vol. 12 des Rapports

A LA CITÉ DE MONTRÉAL

LE COMITÉ DES FINANCES

CITY CLERK'S OFFICE
SEP 10 1906
RECEIVED FOR COUNCIL

A l'honneur de faire rapport

Que, suivant les instructions du Conseil, il a pris en considération le rapport ci-annexé du comité de s Parcs et Traverses demandant un crédit de \$1,470. pour la pose d'une borne-fontaine sur la rue Panet, comme condition d'un échange de terrain entre la Ville et le Gouvernement Provincial,

et qu'il approuve ~~dans~~ la recommandation qui y est faite, ladite somme de \$1,470. devant être prise sur *le produit de la vente de propriétés civiques*

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

Chambre du Comité, Hôtel-de-Ville, }
Montréal, 7 septembre 1906. }

I hereby certify that there are sufficient available funds to cover the apprs. herein specified.
Via \$1,470⁰⁰

Belletier
C. C & A.

Louis Payette
J. A. Gauthier
Jas Robinson
George Daulton

(copie)

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS,

Québec, 18 juillet 1906.

L'honorable L.O. David,
Greffier de la Cité,
Montréal.

Monsieur,

Sous ce pli vous trouverez copie d'une lettre de M. l'abbé N. Dubois, avec plan, au sujet d'un projet d'échange de terrains entre la Cité de Montréal et le gouvernement de la Province de Québec, dans le voisinage de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

Si la corporation de Montréal acceptait le projet de M. le Principal de l'Ecole, le gouvernement, de son côté, serait prêt à y donner suite. Comme compensation pour la différence de superficie mentionnée par M. l'abbé Dubois le gouvernement serait disposé à se contenter de demander à la corporation de Montréal d'installer, dès cet automne, sur la rue Panet, à proximité de l'Ecole Modèle annexe, et de laisser constamment à l'usage de l'Ecole Normale, une borne-fontaine pour mieux protéger les constructions avoisinantes contre les incendies.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) Ernest Gagnon,

Secrétaire.

(copie)

Ecole Normale Jacques-Cartier.

Montréal, 12 juillet 1906.

A l'Honorable Jules Allard,
Ministre des Travaux Publics,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre un plan de la propriété du gouvernement, occupée par l'Ecole Normale Jacques-Cartier, pour vous servir dans les négociations engagées entre la Ville de Montréal et le Gouvernement au sujet d'un échange projeté de terrain.

Actuellement la haie de cèdres entourant l'enclos de l'Ecole Normal est protégée par une vieille clôture en fil de fer; mais cette dernière clôture se trouve sur le terrain de la Ville, à deux pieds de distance des cèdres. Il est désirable que le gouvernement prenne possession de ces deux pieds de terrain sur une longueur de 1768 pieds, soit 3536 pieds de terrain.

La Ville de Montréal, de son côté, désire prendre possession d'une lisière de terrain de 18 x 260, soit 4680 pieds de terrain.

Pour la différence de 1144 pieds en faveur de l'Ecole normale, le Gouvernement pourrait demander à la Ville, d'installer, dès cet automne, sur la rue Panet, à proximité de l'Ecole annexe, une borne-fontaine, pour mieux protéger les bâtisses du gouvernement contre les incendies.

Le tout humblement soumis,

Croyez-moi, Monsieur le Ministre,

Votre tout dévoué serviteur,

(Signé) Naz. Dubois, ptre.

Principal.

2205

Paris & Traverses Com'm
Rapports & dossiers

Vol: 346

3^{eme} série
CONSEIL
Rapports et dossiers

re. Ile Sainte-Hélène:
Bateau-traversier

Total

Département

Numéro

Date

Total

Département

Numéro

Date

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY.

CABLE ADDRESS,
"POWERCO"

ELECTRICAL DEPARTMENT

OPERATING

THE MONTREAL GAS COMPANY.
THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.
THE MONTREAL & ST. LAWRENCE L. & P. Co.
THE IMPERIAL ELECTRIC LIGHT CO.
THE LACHINE RAPIDS HYD. & LAND Co. LTD.
THE STANDARD LIGHT & POWER COMPANY.
THE CITIZENS' LIGHT & POWER COMPANY, LTD.
THE TEMPLE ELECTRIC COMPANY.

MONTREAL,

Sept. 21, 1907.

Mr. J. R. Barlow, City Surveyor,
City Hall, Montreal.

Dear Sir:-

Every Autumn we experience considerable trouble of "Wires down" due to trees on the streets between Guy & Peel, N. of Sherbrooke.

We have just had a survey made of these Streets and find that in most cases the trees causing the damage have only a few small twigs touching our wires under normal conditions, but during wind storms, when the trees sway from 3 to 5 feet at the top, some of the larger branches come in very heavy contact with the wires.

We would therefore ask you to grant us permission to cut these trees under the supervision of your representative from the Parks Department.

Yours very truly,

The Montreal Light, Heat & Power Co.

R. M. Wilson
General Superintendent.

L.H.M./ K.M.G.

2206
Monsieur A. H. P. G.
asking that he
be promoted on
Sherbrooke St

21 Sept. 1907

F. J. P. G.

CIVIL DIVISION

CIVIL BUREAU, MONTREAL

We have just had a letter from
Monsieur A. H. P. G. of Sherbrooke,
of which I am not sure, due to the
fact that we have no experience
concerning the same.

The Montreal Light, Heat & Power Co.

General Superintendent

Handwritten signature

Yours very truly,

Your representative from the Public Department

concerning the fact that under the supervision of

we would therefore ask you to grant us

some information with the view of

and from 2 to 3 feet up the top, some of the latter branches

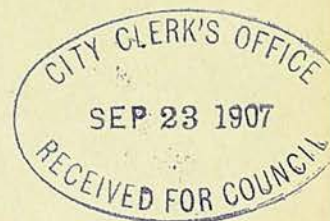
of the same being, but during wind storms, when the trees

are in a state of decay, and the fact that the wires must

be kept and that they are not cases are being examined and

Sept. 21, 1907

CITY OF MONTREAL



The PARKS AND FERRIES Committee

Respectfully Report

And they ask to be authorized to vary the following appropriations:-

ST. HELEN'S ISLAND

\$23.75 from "uniforms"

78.64 " "fuel"

\$ 102.39 in all, and apply the same to purchase supplies.

LAFONTAINE PARK

\$156 from maintenance "LaFontaine Park"

and apply same to "valves and Furnaces".

\$53, from maintenance "LaFontaine Park"

and apply same to "purchase supplies".

The whole respectfully submitted.

Committee Room,

City Hall,

Montreal 12th Sept. 1907.

I hereby certify that there are sufficient available funds to cover the amounts herein specified.
 VIZ. \$102.39, \$156.00 & \$53.00
 J. Pelletier
 C. C. & A.

J. Robillard
 J. H. Stearns
 J. Charvallette
 E. Major

2207

FORM 1219 1/2

REPORT

FROM THE

~~Parks and Ferries~~ *Committee*

To vary certain items from ~~the~~
their appropriations.

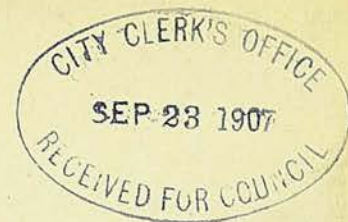
Presented *27 Sept* 1907

Adopted *January* 1908

Entered vol. *C. C. 2.* page *12*

and page *412.* of vol. *13.* of Reports.

CITY OF MONTREAL



The Parks and Ferries Committee

Respectfully Report

That they have considered the annexed reports from the Superintendent of Squares asking supplementary appropriations for certain urgent works, viz:-----

\$200. to destroy cocoons of tussock moth .

\$500. to purchase gravel for the walks of the new portion of LaFontaine Park, east of Panet street.

\$500. To continue the improvements on LaFontaine Park, and complete the levelling of a strip of land 350 feet wide, between Sherbrooke and Rachel streets, east of Panet street.

Your Committee after due deliberation recommend that the said amounts be voted.

The whole respectfully submitted.

Committee Room,
City-Hall,
Montreal Sept., 12th, 1907.

S. Robillard
J. H. Stearns
J. Lavoie
E. Major

baud

12/12/07
[Signature]



Hôtel de Ville
Montréal

12 Sept. 1907.

19

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE
Monsieur le Président et à

Messieurs les Membres de la Com. des Parcs

Messieurs.-----

Je suggérerais à votre Commission de demander au Conseil de voter un crédit supplémentaire de \$500. pour continuer les améliorations du Parc LaFontaine.

Avec ce crédit je pourrais finir de niveler une lisière de terrain de 350 pieds de largeur entre les rues Sherbrooke et Rachel à l'est de la rue Panet.

Votre bien dévoué,

A. Poiré

Surintendant.

CITÉ DE MONTRÉAL

La Commission des Parcs et Traverses

a l'honneur de faire rapport

Qu'elle a pris en considération les rapports ci-joints du Surintendant des Squares demandant des crédits supplémentaires pour certains travaux urgents, à savoir:---

\$200.00 pour détruire les cocons de chenilles.

\$500.00 pour acheter du gravier pour les allées de la nouvelle partie du Parc LaFontaine, à l'est de la rue Panet.

\$500.00 pour continuer les améliorations du Parc LaFontaine et le nivellement d'un morceau de terrain de 350 pieds de large, situé entre les rues Sherbrooke et Rachel à l'est de la rue Panet.

Votre Commission après mûre délibération recommande que lesdits montants soient votés.

Le tout respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,
Hôtel de Ville,

Montréal 12. Septembre, 1907.



Hôtel de Ville

Montréal 12 Septembre, 1907. 19

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

Monsieur le Président
et Messieurs les Membres
de la Commission des Parcs,

Messieurs.-----

Je vous prierais de bien vouloir demander
au Conseil de mettre à la disposition du département un crédit
de \$500. pour mettre du gravier dans les allées du Parc LaFontai
ne, sur la partie nouvelle à l'est de la rue Panet.

Votre bien dévoué,

Surintendant.



Hôtel de Ville

Montreal

12 Sept. 1907. 19

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

Monsieur le Président et

Messieurs les Membres de la Commission
des Parcs et Traverses,

Messieurs.-----

Je crois qu'il serait opportun de demander au Conseil de voter un crédit d'au moins \$200. pour détruire les cocons de chenilles. C'est le meilleur temps de l'année pour faire ce travail et avec l'argent que je demande nous pourrions détruire une assez grande quantité de cocons pour que nos arbres aient moins à souffrir de cette peste.

Votre bien dévoué,

S. P. Rioteau

Surintendant.

RAPPORT

DE LA

Commission des Parcs & Parcs
demandant certains cré-
dits supplémentaires,
à savoir \$500. \$200. \$500⁰⁰

Présenté 27 seph 1907
Finance

Adopté..... 190

Entré vol. page

et page du vol. des Rapports.

Fyler

2209

5118-1-100000

PARCS ET TRAVERSEES, COMM' I
RAPPORTS ET DOSSIERS

Parc Mont Royal.

Voir: No 113.

VM44, 54, 552, 5557

PARCS ET TRAVERSEES, COMM' I
RAPPORTS ET DOSSIERS

2210

Parcs & Traverses, Comm.
Rapports et dossiers

Voie: # 282

3^e série
CONSEIL
Rapports et dossiers

Montréal 8 octobre 1907.

A Monsieur le Président
et Messieurs les Membres
de la Commission des Parcs.

Messieurs,

Je dois vous informer que le concessionnaire des privilèges dans l'île Ste. Hélène a négligé et néglige de faire certaines réparations urgentes aux bâtiments qui lui ont été loués par la Ville, et à laissé plusieurs chassis avec des vitres brisées.

La couverture de la maison qui est occupée par ledit concessionnaire est en très mauvais état et je suis convaincu que si cette couverture n'est pas réparé immédiatement l'eau s'introduira inévitablement dans la maison et causera des dommages sérieux.

Croyez moi,

Messieurs,

Votre bien dévoué serviteur,

W. B. Desmarceaux

Surintendant du Parc de l'île Ste. Hélène.

2211
Rapport du Surintendant
de l'Isle Ste Helene
au sujet de certaines
réparations qui ont été faites
et exécutées par le concessionnaire
des réparations en cours

8 Oct. 1907

Arak Larame
qui rap en a
9 ans
et

Fédération Canadienne des Employés Civiques

ORGANISATION INDEPENDANTE



Ep. LARIVIERE, Sec.-Fin.
52 rue Poupart, Montreal

Montréal, Oct 13 1907

A Monsieur E Robillard Lechevin
Président de la Commission des ~~Parcs~~
Parcs

Cher Monsieur

La Fédération Canadienne des employés

civique vous prie à y a quelques mois de rendre justice à quelques employés des Parcs dans le cas où ils ont refusé de leur salaires, concernant le Dimanche en vertu d'une résolution du conseil en 1906 les journaliers ont obtenu un salaire de $1 \frac{75}{100}$ par jour. 6 jours par semaine, le travail supplémentaire devait être payé 25 par cent et le soir et le Dimanche 24 ou 6 employés des parcs travaillaient 7 jours par semaine comme gardien sans rémunération, sans paye pour le septième jour. Vous avez répondu à l'association civique de donner le noms et que vous leur rendiez justice, ces pauvres employés se sont adresser à M. Pinoteau qui leur a dit que c'était un jouet pour se faire jouetter que donner leurs noms M. Pinoteau leur dit plutôt leur faire obtenir justice au lieu de les menacer parce qu'ils appartenent à la Fédération Civique et que vous avons demandé justice pour eux. Comptant M. Le Président que vous demandez aux Supérieurs des Parcs de bien vouloir finir et vous donner les noms de ceux qui attendent de vous cette faveur. J'ai l'honneur de vous assurer de la profonde estime des employés Civiques
G. Galpeau Secrétaire
aux soins de M. E. Laurier 52 Poupart
Montreal

2213
Fédération Canadienne
des employés
municipaux du
Cimetière du Calvaire
des jardins de
Paris

13 Oct. 1904

2214

PARCS ET TRAVERSESES, COMM'N
RAPPORTS ET DOSSIERS

Parc Mont Royal

Vol: No 200
VM44, 54, 552, 5558

PARCS ET TRAVERSESES, COMM'N
RAPPORTS ET DOSSIERS



Harbour Commissioners of Montreal.

Secretary's Office.

Montreal

Oct. 16, 1907.

Dear Sir:--

Referring to your letter of the 5th of August, transmitting copy of resolution adopted by the Parks and Ferries Committee on the 31st of July, asking for the removal of the obstruction in the river near St. Helen's Island, I enclose you by direction copy of a report of the Chief Engineer, dated 9th inst. thereanent.

Yours obediently,

David Seath.

Secretary.

J. Crepeau, Esq.,

Asst. City Clerk,

City Hall, Montreal.

McK.

COPY.

Montreal, October 9, 1907.

David Seath, Esq.,
Secretary, etc.

Dear Sir:--

I beg to report on the removal of the obstruction in the channel of the river near St. Helen's Island, which was asked for by resolution of the City Parks and Ferries Committee, on 31st July, 1907.

Instructions were given by the President on September 19th to take the necessary steps to remove the boulder, and orders were immediately issued to that effect.

The strong current and the very refractory nature of the rock made hand drilling impossible so that the boulder which was a large one, 18 feet by 30 feet with only $2\frac{1}{2}$ feet of water over it, had to be broken up by surface blasting.

The Assitant Chief Engineer, Mr. W. J. Sproule, now reports that the work was completed on the 3rd inst., and there is at present stage of the river level 12 feet of water over the boulder.

This cannot fail but be satisfactory to the City Parks and Ferries Committee.

Yours obediently,

(Sgnd) F. W. Cowie,

Chief Engineer.

Harbour Com. - informs
City that the obstruction
on the channel, in front
of St. Helen's Island
has been removed

16th October 1907

Chas

Montreal, October 2, 1907.

Chief Engineer,
City of Montreal.

The Canadian Bridge Company, Limited.

FRANCIS C. MEMATH, PRESIDENT.
WILLARD POPE, VICE PRES. & ENGINEER.
BURNHAM S. COLBURN, SECY & TREASURER.
A. L. COLBY, MANAGER OF CONSTRUCTION.

Walkerville, Ont. October 18, 1907.

FCM/G.

Secretary, Parks and Ferries Committee,
City Hall,
Montreal, Que.

Dear Sir,-

We have your letter of October 16th, regarding the taking down of Passenger Bridge to Victoria Pier. We are very sorry indeed to have to state that we are too rushed with work to permit us to undertake to do this for you. Even if we were in position to undertake the work we would have to charge you more than you should be able to get the work done for by local parties, as we would have to send some men from here.

Yours very truly,

The Canadian Bridge Co., Limited.
Per *F. C. Memath*
President

2216

Canadian Bridge

Co. declining to
tender for the work
of dismantling
bridge in Montreal
Prov.

18th Oct 1904

We have your letter of October 18th regarding the

Contract, etc.

City of Montreal

and Municipal Committee

Yours very truly

I don't imagine we would have to send some men to the work
but more than that should be able to get the work done for us.
None in position to undertake the work we would have to spend
work to transport us to the bridge to do this for you. Even if we
were ready to have to state that we are too wrapped with

Y. F. COLBY ARCHT. ENGINEER
BISHOP'S BLDG. 1300 MONTREAL ST.
MONTREAL, QUEBEC

October 20, 1904.



Mussens Limited

OFFICES & SHOWROOM.
299 ST. JAMES STREET.

CABLE ADDRESS.
CLARENDON.

WAREHOUSES.
21-23 COLBORNE ST.

A. B. C. CODE 4TH EDITION. WESTERN UNION CODE.
A. B. C. CODE 5TH EDITION. BEDFORD McNEILL.
LIEBERS. PRIVATE CODES.
MOREING & NEAL.

BRANCHES AT QUEBEC, TORONTO, WINNIPEG AND VANCOUVER.

IN REPLYING
PLEASE REFER TO **JMW-FS**

P. O. BOX 2344
MONTREAL, Oct. 22nd. 1907.

John Henderson, Esq.,
Supt. Mount Royal Park,
CITY HALL, MONTREAL.

Dear Sir:-

Referring to our conversation of yesterday, we now beg to give you figures for the "AUSTIN" ROCK CRUSHER, catalogue of which we are sending you under separate cover.

We would refer you to page 38, giving weights, capacities and power required. The #3 Crusher having a combined opening of 8½ x 48" and a capacity of 10 to 20 tons per hour, according to character of ~~rock~~^{Rock} being crushed, requiring 25 H.P. to operate same, and complete with 30 ft. elevator, back driving gear and 32" x 12 ft. Revolving Screen, would cost **\$2056.00** F.O.B. Cars, Montreal, freight and duty paid. The #4 Crusher with a combined opening of 9" x 54" and a capacity of 15 to 30 tons per hour, requiring 30 H.P. to operate same, complete with 30 ft. elevator, back driving gear and 40" x 12 ft. Revolving Screen, would cost **\$2678.00** F. O. B. Cars, Montreal, freight and duty paid.

We would draw your attention to the fact that in

MUSSENS LIMITED, MONTREAL.

JOHN HENDERSON, ESQ.,

#2

10/22/07.

the "AUSTIN" Crusher you have the only Crusher which has an automatic oiling system, by which the machine oils itself and is not dependent upon any possibly careless operator; it is the only Crusher having a rigid eccentric bearing; an adjustable head by which the wear can be taken up without reducing the size of the receiving opening; the only Crusher having a double countershaft bearing; and the only Crusher which is really thoroughly protected from dust and grit.

On page 10 of the catalogue you will find a sectional view of this Crusher, which will give you a very good idea of the different parts.

We have these Crushers operating here for the Corporation of Westmount, for Messrs. Keegan and Dillon, Dufresne and Prefontaine, as well as many others.

We have supplied them to the Corporations of Windsor Ont., Winnipeg, Toronto, Cornwall etc., etc.

We have, in many cases, displaced the old Jaw type, and it is generally conceded at the present day that the GYRATORY TYPE OF CRUSHER is far ahead of any Jaw Crusher ever made. With the Gyratory type you do not have the annoying delays for repairs of springs and toggles, which are met with in the Jaw type.

If there is any further information you desire to have

MUSSENS LIMITED, MONTREAL.

JOHN HENDERSON, ESQ.,

#3

10/22/07.

regarding these Crushers, we will be glad to submit same.

With regard to Road Roller, we find that the 15-ton Road Roller has not enough horse power to operate this Crusher, therefore, as per your request, we will quote you on a 10-ton "IROQUOIS" ROAD ROLLER @ \$3340.00 F. O. B. Cars, Montreal, freight and duty paid.

We hope we may have the pleasure of supplying your wants in the above lines.

We remain,

Yours very truly,

MUSSENS LIMITED

per 

2217

Messons Coy. Ltd

Ordering for the
Supply of a store
Quaker of Steam rolls

22nd October 1907

2218

PARCS ET TRAVERSESES, COMM'N
RAPPORTS ET DOSSIERS

Parc Mont Royal.

Vols: No. 3.

VM44, 54, 55, 52

PARCS ET TRAVERSESES, COMM'N
RAPPORTS ET DOSSIERS



Harbour Commissioners of Montreal.

Secretary's Office.

Montreal

November 2, 1907.

J. Crepeau, Esq.,
Secretary, Parks Committee,
Montreal.

Dear Sir:--

Referring to your communication of the 22nd ult. addressed to the Harbour Master asking for a place on the high level wharves to store the material of the passenger bridge, Victoria Pier (Laporte Bridge) during the winter season, which has been submitted to the Commissioners, I am directed to say that they are willing that the material of the said bridge should be stored on the high level wharves as desired at such places as may be designated by the Chief Engineer.

This permission is given for the winter season of 1907 and 1908 only, and is not to be considered as a precedent for future winter seasons. The material to be wholly at the risk of the City, the Commissioners assuming no responsibility whatever, and the City to hold the Commissioners harmless from any claims which may arise through the storing of said material on Harbour property. The material to be removed immediately after the opening of navigation in 1908.

Please acknowledge.

Yours obediently,

David Brath
Secretary,

2219
Harbor Commission
At the permission
is granted to put
material of passenger
bags on High Level
wharves

2 Nov 1904